

FORMATION INITIALE DE FORMATEUR PRAP

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Industrie Commerce Bureau Agricole BTP

Public

Tous les salariés d'entreprises, d'établissements et d'organismes de formation du secteur de l'industrie, du commerce et du BTP.

Prérequis

Pour prétendre à suivre la formation de formateur PRAP, le candidat devra être titulaire des « **bases en prévention** », conformes au dispositif de formation référence au Plan national de Formation du réseau prévention. Le dirigeant d'entreprise ou d'organisme de formation, employeur du futur Formateur PRAP devra suivre une **journée d'information / formation organisée par les organismes habilités**.

Nombre de participants

6 à 12 stagiaires maximum

Durée

70 heures : 10 jours (3+3+4)

3 semaines non consécutives

21 heures : 3 jours (1+2)

En entreprise

Méthodes pédagogiques Un apport théorique sur les principaux déterminants de l'activité physique et l'application sur les séquences audiovisuels, le travail sera transféré à l'étude de cas sur le terrain

Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux et une fiche synthèse de proposition d'amélioration sera réalisée et remise au groupe de travail

Contact

Guillaume DERULLE

0696 71 03 67

ergodom-formation@orange.fr

Organisme de formation habilité par l'INRS.

Objectif de la formation PRAP

La formation de formateur PRAP vise à développer les compétences permettant d'animer une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou pour le compte d'une entreprise ou d'un établissement « client » et d'informer, de sensibiliser les différents acteurs selon le document de l'INRS : « **V5-06/2015** »

Les compétences du formateur PRAP

L'exercice du « métier » de formateur PRAP nécessite la mise en œuvre de trois grands domaines de compétences qui se déclinent eux-mêmes en un certain nombre de **compétences** majeures.

DOMAINE DE COMPETENCES 1

Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.

DOMAINE DE COMPETENCES 2

Réaliser, une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés.

DOMAINE DE COMPETENCES 3

Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Certification des compétences

Chaque compétence est validée séparément pour une durée de trois ans, et la réussite à l'ensemble des épreuves entraîne la délivrance d'un certificat de formateur PRAP. En cas de non réussite à une ou plusieurs épreuves, il est proposé au candidat une ou des épreuve(s) de rattrapage. Le jury décide si le candidat doit suivre ou non une formation complémentaire avant de se représenter.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif pourront prétendre à l'obtention du **certificat de formateur PRAP (modèle national délivré par l'INRS)**

Pour conserver ses prérogatives à mettre en œuvre des formations d'acteurs PRAP, le formateur PRAP doit participer à une formation « maintien et actualisation des compétences » (MAC) de 3 jours par période de 36 mois.

